

GUIDE DE LECTURE PRÉALABLE DES PIÈCES RÉGLEMENTAIRES

Tout acteur du territoire ou porteur de projet doit se référer aux pièces réglementaires applicables sur son terrain.

ÉTAPE 1 - La lecture des plans de zonage : Se référer aux plans de zonage graphiques 5.1 et 5.2 pour identifier le terrain et la zone réglementaire concernée. La pièce 5.3 permet d'identifier les risques également recensés sur le terrain.

Ces plans de zonage permettent d'identifier :

- Le **zonage réglementaire** => se référer aux pièces 6.1 et 6.2
- Les **prescriptions réglementaires** => se référer aux pièces 6.1 et 6.2
- Les **risques naturels et technologiques** => référer à la pièce 6.3
- Les **informations particulières** => se référer aux pièces 7.1 à 7.7

ÉTAPE 2 – La lecture des pièces réglementaires : Se référer au règlement pour connaître les prescriptions applicables.

Le règlement se compose de deux documents :

- Les **dispositions générales** applicables à toutes les zones => se référer à la pièce 4
- Les **dispositions spécifiques** liées à chaque zone => se référer à la pièce 4

ÉTAPE 3 – Consulter les règles particulières : En plus des normes réglementaires, plusieurs contraintes et orientations doivent être prises en compte sur le territoire, il s'agit :

- Des **servitudes d'utilité publique** => se référer à la pièce 7.1
- Des **Orientations d'aménagement et de programmation thématiques** => se référer à la pièce 5.1
- Des **Orientations d'aménagement et de programmation écologiques** => se référer à la pièce 5.2
- Des **Orientations d'aménagement et de programmation habitat et sectorielles** => se référer à la pièce 5.3